



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2013

Publication : 02/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE



Séance du : 26 septembre 2013
Compte rendu affiché le : 3 octobre 2013
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de délégués : 33

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

En exercice : 33

Présents : 19

Présents : 19

Votants : 19

Votants : 19

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Louat R, Philippon B, Tardy F, A Philippon

CCFL : Séon M, Rousset L, Gonon P,

CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M, Moralès P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Reynard R, Piot M, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Villemagne G, Boudier J P, Vincent G, Lornage F, Lhopital J L, Bussière L, Grange M,
Chambonnet M

N° 434 Objet : Convention avec deux prestataires pour les actions de sensibilisation des scolaires

Monsieur le Président informe le Comité syndical que pour assurer les actions de sensibilisation auprès des scolaires pour l'année 2013-2014, il est proposé de renouveler les conventions avec la FRAPNA et le CCML. Ces conventions fixent les modalités pratiques et financières des interventions. Les dépenses liées à ces actions de sensibilisation sont inscrites au budget de fonctionnement du SIMA Coise.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation :

- de signer une convention avec la FRAPNA pour assurer les actions de sensibilisation auprès des scolaires pour l'année 2013-2014.
- de signer une convention avec le CCML pour assurer les actions de sensibilisation auprès des scolaires pour l'année 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la FRAPNA pour assurer les actions de sensibilisation auprès des scolaires pour l'année 2013-2014 sur la base de 20 ½ journées par an.
- autorise à signer la convention avec le CCML pour assurer les actions de sensibilisation auprès des scolaires pour l'année 2013-2014 sur la base de 20 ½ journées par an.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 26 septembre 2013
Le Président
Jean Yves Charbonnier